

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 juillet 2025

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">18</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 25 juin 2025</p> <p>Date d'affichage : 25 juin 2025</p> <p>Vote : Pour : 18</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	18	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Quinze du Mois de Juillet</p> <p>A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Christian PICHOT-DUCLOS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Laurent SAIGNIE, Félix ROCHE, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Robert PISSAVY, Gilbert CROS, Alain BARRES</p> <p>Présents par procuration : Flore COUTURE donne pouvoir à Magali CRAUSER, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p>Absent : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Béatrice THOMAS, Eric TUPHE, Véronique BOREL</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	18					

OBJET : Décision modificative n°2 BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire rappelle le projet de local associatif et sportif du Carreau Muratais ; comme annoncé lors du vote du budget le projet n'était pas crédité dans l'attente des devis et du planning prévisionnel entre 2025 et 2026.

Il convient donc de provisionner les crédits dans la nouvelle opération n°95 « Local Pétanque » selon le tableau suivant :

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de réception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-BF_027_2025-BF

A G E D I

DECISION MODIFICATIVE n°2	
SECTION INVESTISSEMENT	
AUGMENTATION DES DEPENSES	
OPERATION 95 - Local Pétanque Compte 2313	100 000,00 €
TOTAL	100 000,00 €
BAISSE DES DEPENSES	
OPERATION 145 - Matériel roulant Compte 2158	50 000,00 €
	50 000,00 €
HAUSSE DES RECETTES	
OPERATION 95 - Local Pétanque Compte 10222	16 285,33 €
OPERATION 95 - Local Pétanque Compte 13461	15 714,67 €
OPERATION 15 - Réhabilitation Mairie Compte 13258	3 000,00 €
OPERATION 41 - Aménagement stade Jambon Compte 1322	12 000,00 €
OPERATION 93 - Dépollution terrain rue du stade Compte 1321	3 000,00 €
	50 000,00 €
TOTAL	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse W

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de réception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-BF_027_2025-BF

A G E D I